



## PRIMO IMMOBILIER - BARÈME DES HONORAIRES

TRANSACTIONS : Les honoraires sont à la charge du vendeur et/ou acquéreur, sauf stipulation contraire au mandat.

Prix du bien	Honoraires TTC sur prix de vente
Jusqu'à 60 000 €	10 % (minimum 5 000 €)
De 61 000 € à 99 000 €	9 %
De 100 000 € à 129 000 €	8 %
De 130 000 € à 199 000 €	7 %
À partir de 200 000 €	6 %

### Terrains à bâtir

Prix du bien	Honoraires TTC sur prix de vente
Terrain à bâtir	Forfait de 3 000 € TTC par tranche de 10 000 € de prix de vente

### Locaux commerciaux, professionnels & cession de fonds de commerce

Type de bien	Honoraires
Locaux / Cession de fonds	10 % HT du prix TTC

### LOCATIONS

#### Honoraires TTC à la charge du locataire

Prestations	Montant
Visite, constitution du dossier, bail	8 €/m <sup>2</sup> TTC
État des lieux d'entrée	3 €/m <sup>2</sup> TTC

#### Honoraires TTC à la charge du bailleur

Prestations	Montant
Visite, constitution du dossier, bail	8 €/m <sup>2</sup> TTC
État des lieux d'entrée	3 €/m <sup>2</sup> TTC

TVA appliquée : 20 % (en vigueur)

SARL DEVIMMO — PRIMO IMMOBILIER | Capital social : 15 000 €  
Sièges : 86 rue de Paris, 77140 Nemours & 26 rue Murger, 77780 Bourron-Marlotte  
Tél : 01 64 78 04 84 | [www.agence-primo.com](http://www.agence-primo.com) | RCS Melun : 351 910 211

Garantie LLOYDS n° SLEGAI 05319 | Carte professionnelle « Transaction » CPI7702202400000008 Carlos ERVALHO délivrée par la CCI de Seine-et-Marne.